

**Commune de CHARGEY-LES-GRAY**  
**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire du 02 février 2023 à 20h**

Étaient présents : Chantal GUINET, Pascal HEGO, Roland GACONNET, Julien TOURNERET, Samuel BESANCON, Lise LOMBERGER, Lætitia BIGOTTE-CHOULET, Émeline HUBLARD, Émilie BERNARD, Emmanuel CHAUVELOT, Daniel FRANCOIS, Maxence COURIOL.

Étaient excusés : André JOBARD, Daniel POINCENOT et Stéphanie DESCHAMPS

Pouvoirs : S. Deschamps a donné son pouvoir à E. Bernard

Secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Vote du compte-rendu du 1<sup>er</sup> décembre : approuvé à l'unanimité

### 1) Informations

- **Droit de préemption**

Le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour :

- Un hangar agricole situé Réfrence cadastrale : AC 162, 163, 358 Superficie : 00ha 06 a 75 ca, 00 ha 00 a 72 ca, 00 ha 05 a 40 ca Adresse : Le Village Ouest - 70100 Chargey-lès-Gray.

- Une maison et des parcelles Section AB50, AB51 et AB54.

-Une parcelle cadastrée Section Lieudit YA 26 Charme du Moulin 00ha 55 a 34 ca.

- **Fermeture de classe**

-conséquence du projet annoncé par la DASEN pour septembre 2023 : une répartition avec une classe à 3 niveaux 5CE1+10CE2+6CM1 et les 2 ans qui étaient accueillis depuis 1984 ne le seraient plus.

-démarches engagées pour énoncer les arguments contre cette fermeture :

- ✓ Une motion des parents, une lettre du Président, une lettre des Maires des 5 communes
- ✓ Un point presse lundi 30 janvier à 16h30 avec les parents, les élus, les conseillers départementaux

- **Tarifs électricité et tarifs gaz négociés par la CCGV**  
(voir documents pour détails)

Tarif Gaz 2022 : 78,11 euros HT le MWh soit un total de 211 991 euros HT  
Tarif Gaz 2023 : 252,18 euros HT le MWh soit un total de 684 417 euros HT  
Tarif Elec. 2022 : 73,96 euros HT le MWh soit un total de 82 317 euros HT  
Tarif Elec 2023 : 91,29 euros HT le MWh soit un total de 101 606 euros HT

NB : les totaux correspondent à la consommation totale des communes ayant adhéré au groupement d'achat.

- **Affouages**
- **Recensement** (bon taux de réponse, notamment par Internet)
- **Nouvelles adresses à actualiser suite au recensement**
- **Cimetière** : 790 personnes recensées, plan mis à jour
- **Chemins de randonnées**: projet avec Bouhans pour flécher et animer
  
- **Préparation budget 2023**  
Commission finances réunie lundi 30/01  
Bon excédent de fonctionnement : projets d'investissement
  - changement chaudière mairie / école
  - installation d'une signalétique harmonieuse ( devis environ 5000 euros) : sollicitation des entreprises pour participer au financement (environ 150 - 200 euros par entreprise)
  - voirie : finir la rue des Peupliers et chemin de la Rente Rouge à la ferme Meyer en accord avec l'AF (entreprise Bongarzone).
  - sens interdit sur le pont
  - modifier carrefour de la route de Rigny - mettre un stop
  - citerne incendie rue des Crayes à rendre accessible
  - subventions aux associations : sous réserve d'une demande, comptes du dernier exercice, annonce de projets motivant la demande
  
- **Remerciements vœux** : élus et associations
  
- **Achat d'une table de ping-pong** à côté du terrain multi-sport (mi-avril).

## 2) Délibérations

- **Habitat 70**

Le projet a été validé le 19/11/2019. (cf délibération)

Pour rappel, le Conseil avait alors acté le fait :

- de valider le principe de vente de la parcelle cadastrée section AB N° 343 au pris de 49 000 euros TTC pour une surface d'environ 1 450 m<sup>2</sup> ;

- de réaliser les travaux de voirie, réseaux et boîtes de branchements nécessaires à la desserte des 3 logements proposés ;

- de valider le principe d'une subvention à hauteur de 2 500 euros par logement locatif, selon le principe édicté par le Conseil Départemental sur la base d'un projet de 3 logements ;

- d'acter le principe d'une subvention complémentaire en cas d'insuffisance du financement de base, soumise à nouvelle délibération.

Habitat 70 est maintenant prêt à commencer les travaux et souhaite que la commune réalise les travaux sur lesquels elle s'était engagée.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire appel à une assistance pour réaliser les travaux de viabilisation Impasse Rémy pour permettre la construction des trois appartements.

Elle propose de signer une convention d'assistance avec Ingénierie 70 et d'accepter le devis de 3635.84€

Ingenierie 70 a proposé un devis pour réaliser la voirie interne équipée des réseaux et des boîtes de branchement pour desservir et raccorder les 3 logements proposés.

L'estimation des travaux s'élève à 58727.75€TTC

- **Délibération 1 : Convention(s) d'assistance avec Ingénierie 70**  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaite avoir des renseignements sur la valeur de la délibération de 2019 et décide l'ajournement de la délibération 1.
- **Travaux en forêt**
- **Délibération 2 - ajournée - délibération nécessaire non fournie**
- **Référent élu égalité homme-femme**
- **Délibération 3**  
Les communes sont invitées à désigner un référent - égalité homme/femme, violences faites aux femmes - au sein du Conseil Municipal : **Samuel Besancenot**
- **Le Conseil approuve à l'unanimité.**

- **Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales**

➤ **Délibération 4**

Proposition du conseiller municipal : **Samuel Besancenot**

délégué de l'administration : **Pierre BERNARD**

délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire : **Claude GEORGET**

➤ **Le Conseil approuve à l'unanimité.**

- **Extension de l'installation communale d'éclairage public pour l'impasse Rémy (3ème tranche ) cf dct**

➤ **Délibération 5**

-Madame le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public pour un lotissement communal rue de Rigny 3ème tranche, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

**-Reste à charge pour la commune : 8791.90€**

-Madame le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

- **Le Conseil approuve à l'unanimité.**

- **La séance est levée à 21h10**